

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi, 16 avril 2018, à 19h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

La présente séance a été dûment convoquée par Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La convocation à la présente session spéciale du conseil a été signifiée, conformément à l'article 156 du code municipal, en mains propres le 9 avril 2018.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Christiane T. Ducharme, conseillère, Michel Henin, conseiller et Richard Lafleur, conseiller, tous formant quorum sous la présidence de Louis Bérard, maire.

Est absent : Benoit Desrochers, conseiller

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Louis Bérard, constate le quorum à 19h00, souhaite la bienvenue à tous. Le maire désire que le moment de silence de cette séance soit dédié à l'équipe des Broncos de Humboldt en Saskatchewan qui vivent une tragédie.

Par la suite, le maire déclare la séance ouverte.

2018-04-107 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter les points à l'ordre du jour selon l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat pour l'évaluation de l'amiante à la caserne
4. Puits Lépicier
5. Période de questions
6. Autres sujets à condition que tous soient présents
7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2018-04-108 3. OCTROI DE CONTRAT POUR L'ÉVALUATION DE L'AMIANTE À LA CASERNE

CONSIDÉRANT le projet de démolition de la caserne existante ;

CONSIDÉRANT QUE dans tous projets de démolition, nous devons nous assurer qu'il n'y a pas de présence de contaminant qui pourrait être dangereux;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soumission a été envoyée à cinq firmes spécialisées dans ce type de travaux soient :

- Laboratoires SMi, WSP, Lab'eau-air-sol, AMCON inc., Solmatech inc.,

CONSIDÉRANT QUE trois (3) offres ont été reçues :

- Expertbâtiment.ca, division Lab'eau-air-sol : 3 207,80 \$
- Solmatech inc. : 3 932,15 \$
- SMI inc. : 6 812, 27 \$

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la compagnie Lab'Eau-Air-Sol n'a pas été produite sur le formulaire « Offre de prix » émis lors de l'addenda #1 et que, par le fait même, elle n'a pas fourni un prix pour tous les articles, elle est automatiquement rejetée ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat à la firme Solmatech inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 3 924,45 \$ taxes incluses.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-04-109 4. PUITS LÉPICIER

CONSIDÉRANT l'offre finale de Monsieur Pierre Lépicier d'acquérir les puits pour la somme de cinq mille dollars (5 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, dans sa résolution 2018-04-103 s'engage à vendre les puits à Messieurs Pierre Lépicier et Patrick Lépicier ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à la majorité des membres du conseil :

De vendre les puits Lépicier pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) ;

QUE les frais de transferts de propriété soient à la charge de Monsieur Pierre Lépicier ;

QUE Messieurs Pierre et Patrick Lépicier s'engagent à ne pas demander à la Municipalité de se brancher sur le réseau d'aqueduc municipal ;

QUE les documents soient vérifiés par nos avocats ;

QUE Monsieur le maire, Louis Bérard, ainsi que la directrice générale, Marie-Claude Couture, soient mandatés à signer tous les documents légaux autorisant la vente des puits ;

QUE les puits Lépicier soient désaffectés d'un bien public dans le même processus que le transfert de propriété.

Monsieur le maire demande le vote :

Vote pour : 4

Vote contre : 1

Monsieur le maire enregistre son vote contre cette résolution.

Le vote étant à 4 contre 2, cette proposition est **ADOPTÉE** à la majorité des membres du conseil.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Différentes questions pour éclaircir le point des puits Lépicier sont posées. Certaines questions aussi sur la future caserne, à savoir si des éléments de rappel de la caserne actuelle (ancienne beurrerie) pourraient être intégrés à la nouvelle caserne. Monsieur le maire vérifiera lors de la prochaine rencontre.

De plus, il serait intéressant d'offrir certains éléments de la caserne (comme les fenêtres ou autres) aux gens le désirant. Ce sera à voir avec le contracteur qui aura le mandat de démolition.

6. AUTRES SUJETS À CONDITION QUE TOUS SOIENT PRÉSENTS

Aucun autre sujet n'est amené.

2018-04-110 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la présente séance soit levée à 19h18.

Adoptée à l'unanimité.

Louis Bérard
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Louis Bérard
Maire